

VAL-DE-RUZ «L'Express» a reçu des lettres pro-fusion coordonnées par le RUN.

Des courriers sous influence

NICOLAS WILLEMIN

«Le courrier des lecteurs dans les journaux doit-il devenir un instrument politique?» Cette question, un citoyen d'Engollon, Stéphane Pellissier, se l'est posée après avoir pris connaissance d'un message adressé par le directeur du RUN, le Réseau urbain neuchâtelois, Daniel Grassi-Pirrone, aux autorités communales du Val-de-Ruz et aux membres du comité de fusion. Un message, daté du mois d'août dernier, qui leur demande de «solliciter des personnalités afin de leur permettre d'exprimer publiquement leur position favorable à la fusion» dans des courriers de lecteurs à adresser aux quotidiens neuchâtelois.

Cette action, précise en substance Daniel Grassi-Pirrone, sera coordonnée par Nathalie Randin, la chargée de communication dans le cadre du mandat que le comité de fusion a confié au RUN. Le directeur du RUN précise également qu'«il s'agit dans ces courriers d'évoquer les éléments aussi concrets que possible, qui parlent aux gens, et éviter trop de généralités et de principes généraux».

«Une démarche étonnante»

Surpris par ce message, Stéphane Pellissier s'est adressé à notre rédaction: «Cette démarche est étonnante à plus d'un titre», nous écrit-il. «Effectivement, de manière tout à fait légaliste, le comité de fusion doit donner une information «neutre» à la population quant à ce projet et utiliser les deniers publics uniquement en ce sens.»

La lettre de ce citoyen d'Engollon nous a d'autant plus intéressés qu'il y a quelques semaines, nous avons reçu un message électronique provenant directement des bureaux du RUN et contenant une «lettre de lec-



La campagne pour la votation de dimanche prochain sur la fusion des communes du Val-de-Ruz a été assez mouvementée. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

teur» en faveur de la fusion. Nous avons alors cessé de publier ce genre de courriers et demandé des explications à Daniel Grassi-Pirrone. Ce dernier nous avait alors expliqué qu'il ne s'agissait que d'une erreur de manipulation.

«A aucun moment et en aucune façon, ajoutait-il, le comité de fusion ou notre association n'ont eu de droit de regard sur le contenu des courriers envoyés ou sur le nom des habitants. Il serait dès lors faux de parler de lettres qui seraient téléguidées par notre association.»

Le directeur du RUN reconnaît cependant aujourd'hui que l'on a demandé aux gens d'envoyer leur projet de lettre au bureau du RUN avant de la faire parvenir à notre rédaction: «Mais il s'agit surtout d'un souci-

de forme et d'écriture. La relecture à laquelle nous procédons n'a pas pour but de modifier le texte des personnes qui écrivent mais d'améliorer la qualité d'écriture. Il n'a jamais été question de rédiger des lettres nous-mêmes ou de demander aux gens de donner tel ou tel point de vue.»

Les règles juridiques

De son côté, Stéphane Pellissier juge sévèrement cette façon de faire: «Je ne pourrai plus jamais lire une lettre du courrier des lecteurs sans cette arrière-pensée: est-ce qu'il s'agit d'une lettre authentique ou d'un courrier visant à modifier le cours des choses?»

En août dernier, le comité de fusion avait cependant émis des craintes sur les actions de communication des autorités communales dans le cadre de la cam-

pagne pour la votation du 27 novembre. Le juriste du RUN a alors tenté de les rassurer dans une sorte d'«avis de droit» envoyé au comité de fusion et prenant en compte la jurisprudence, en particulier un certain nombre d'arrêts du Tribunal fédéral: «Les actions prévues dans le plan de communication ne sont pas problématiques au regard de la liberté à la formation de l'opinion», explique ainsi le juriste du RUN qui ajoute: «Certes, il y aura quelques courriers de lecteurs favorables à la fusion qui seront coordonnés par le mandataire, mais les montants très réduits qui y sont consacrés ne sauraient être reprochés au comité de fusion.»

De son côté, le chef du service cantonal des communes, Pierre Leu, note qu'il a été consulté par

des opposants à la fusion et fait preuve d'une extrême prudence: «J'ai surtout voulu recadrer le débat. Nous ne sommes pas le gendarme des droits politiques dans les communes et notre service n'a pas de compétence sur le déroulement d'une campagne de votation. Seule la chancellerie d'Etat a cette compétence et c'est auprès d'elle qu'il faudrait agir en cas de recours.»

Pierre Leu relève cependant que le Tribunal fédéral a fixé des règles strictes en matière d'engagement des autorités dans une campagne de votation: «Elles sont tenues à une certaine réserve dans la communication mais elles ont le droit de donner leur avis. Par contre, elles ne doivent pas faire de la propagande. Il s'agit de ne pas franchir la limite entre information et propagande.»



Un forum citoyen pris en otage

Nous ne sommes pas dupes: parmi les messages que nous recevons quotidiennement à la rédaction pour le courrier des lecteurs, certains font partie de ce que l'on peut appeler une «campagne de presse» pour défendre telle ou telle cause. En particulier à la veille de votations populaires. Nous tâchons cependant d'être vigilants et de conserver à cette rubrique son aspect de «forum citoyen».

Un forum ouvert essentiellement à ceux qui n'ont pas l'occasion de s'exprimer ailleurs. En particulier à ceux qui ne sont pas élus dans des exécutifs ou législatifs communaux, cantonaux voire fédéraux, des scénarios dont les membres ont déjà largement de quoi se faire entendre.

En ce sens, la démarche lancée par le RUN pour «piloter» des courriers de lecteurs non seulement nous déplaît mais nous inquiète profondément. Qu'un organisme comme le RUN, avec une image parapublique et sur mandat de collectivités tout aussi publiques, se lance dans une telle campagne, nous semble d'une lourde maladresse politique. N'est-ce pas mépriser l'intelligence des citoyens de ce pays de penser qu'ils ont besoin d'être menés par la main, comme des petits enfants sur le chemin de l'école, pour présenter publiquement leur point de vue?

Certains soirs de votations, notre vénérable démocratie directe peut parfois nous décevoir. Mais de là à biaiser le débat d'idées, il y a un pas. Le RUN ne devrait pas jouer à ce jeu risqué.



Plusieurs milliers de personnes ont visité le salon. CHRISTIAN GALLEY

CHÉZARD-SAINT-MARTIN

Belle réussite pour le salon

«Le bilan est plutôt positif», commentait hier René Wagner, président du Salon commercial du Val-de-Ruz, qui s'est tenu de jeudi à dimanche soir à Chézard-Saint-Martin. Sans atteindre probablement le record de la 20e édition, en 2010, la fréquentation est esti-

mée entre 6000 et 8000 visiteurs. Le salon a été très couru vendredi soir. Et le dimanche, malgré le beau temps incitant plutôt à la balade, a constitué une bonne surprise. Selon René Wagner, les commerçants paraissent satisfaits de leurs affaires. **• RÉD**

NEUCHÂTEL Le Conseil communal répond à une interpellation popvertssol.

Faire revenir les insectes pollinisateurs

La Ville de Neuchâtel, notamment son service des parcs et promenades, fait de considérables efforts pour maintenir la biodiversité sur le périmètre urbain de la commune et, si possible, pour l'améliorer encore. C'est ce que répond en substance le Conseil communal à une interpellation du groupe popvertssol du Conseil général au sujet des insectes pollinisateurs.

Après avoir rappelé le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles et ses causes supposées, Catherine Loetscher et ses camarades demandaient à la Ville si elle pourrait, par exemple, installer des ruches dans les parcs ou sur les toits, dans quelle mesure ses services pourraient renoncer à utiliser des produits phytosanitaires et s'ils pourraient inviter les particuliers à faire de même.

Non seulement ils le peuvent,



Un hôtel à insectes communal. SP

mais ils le font. Partant du principe que la diversité végétale favorise la diversité animale, le Service des parcs et promenades pratique ainsi un entretien différencié des surfaces vertes. Ainsi ne traite-t-il plus les surfaces engazonnées avec de l'herbicide sélectif, à l'exception des ter-

rains de football et des pelouses des piscines. Quant aux produits phytosanitaires, ils ne sont utilisés qu'au cas par cas, et la Ville participe aux travaux de l'Union des services des parcs et promenades, qui visent à n'utiliser bientôt que des produits phytosanitaires biologiques.

Deux hôtels à insectes

Par ailleurs, la Ville favorise le maintien d'insectes pollinisateurs dans son périmètre urbain. Elle a notamment installé en 2010 deux hôtels à insectes, au bas du Mail et à Monruz; elle va encore en poser deux en 2012.

«En fait, grâce notamment aux jardins des particuliers – qui s'arrangent souvent pour avoir des fleurs toute l'année –, la ville offre une bonne quantité de nourriture aux insectes pollinisateurs», indique Blaise Mulhauser, nouveau codirecteur du Jardin botanique.

«Mais on peut faire mieux pour l'habitat, en particulier pour les lieux de reproduction de ces insectes.» Car les abeilles domestiques ne sont pas les seules à butiner de fleur en fleur. La réponse du Conseil communal ne les oublie cependant pas. Elle estime ainsi possible de «tenter l'expérience» de pose de ruches en ville et mène à cet effet une étude dans le périmètre de la station d'épuration des eaux.

Des privés n'ont pas attendu cette étude pour s'y mettre: une septantaine de ruches sont déjà installées sur le territoire communal. Et l'exécutif assure que ses services «accompagneront activement» les apiculteurs désireux d'en installer de nouvelles. Après le miel de forêt, le miel garanti urbain? **• JMP**

Sur les hôtels à insectes, voir par exemple www.terevivante.org/